

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2022

---

**GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 53

présenté par

M. Potier, M. Naillet, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce comité est notamment chargé d'évaluer l'impact des aides publiques et de déterminer si ces aides permettent de favoriser une offre assurantielle responsable et éthique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure parmi les missions du futur comité chargé de l'orientation et du développement de l'assurance récolte (CODAR) l'évaluation de l'impact des aides publiques.

Il convient notamment de s'assurer que ces aides soient orientées vers une offre assurantielle responsable et éthique.

Dans un contexte marqué à la fois par une hausse des tarifs des contrats MRC (pouvant aller, pour l'année 2022, jusqu'à +25 % pour certaines cultures) et une remontée en bourse des grands assureurs européens, il convient de s'assurer que le soutien public ne serve pas à subventionner la spéculation ou les profits des grands groupes d'assurance privés.